

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Arrêté du 30 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de places offertes aux concours sur épreuves et sur titres ouverts pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes

NOR : DEVK1209559A

Par arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 30 mars 2012, le nombre de places offertes aux concours sur épreuves et sur titres ouverts au titre de l'année 2012 pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes est fixé ainsi qu'il suit :

- pour le concours sur épreuves ouvert aux fonctionnaires, aux agents non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics, aux agents en fonction dans une organisation, internationale intergouvernementale et aux militaires, qui réunissent les conditions exigées à l'article 5 (1^o) du décret du 12 septembre 2008 : 3 ;
- pour le concours sur titres ouvert aux officiers de marine du grade de lieutenant de vaisseau et officiers de la marine marchande qui réunissent les conditions exigées à l'article 5 (2^o) du décret du 12 septembre 2008 : 3.